

INFOS



Veulliac



Boulangerie

n°61 - Juin 2021

BULLETIN MUNICIPAL

Services municipaux

MAIRIE DE NEULLIAC

Rue de la Mairie 56300 Neulliac

☎ : 02.97.39.60.14 - Fax : 02.97.39.65.36

Lundi, mercredi et vendredi :

8h30-12h00 / 13h00-17h00

Mardi et jeudi : 8h30-12h00 (fermée l'après-midi)

Anne-Marie GHIRARDINI :

mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr

Madeleine LE BIGAUT :

mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr



RESTAURANT SCOLAIRE

Responsable : Sébastien JEGOUREL

Menus sur le site de la commune : neulliac.fr

Cuisine faite à base de produits de saison.

L'alimentation biologique représente 60 % des produits et une grande majorité des matières premières ou produits élaborés sont achetés auprès de producteurs locaux.

Un repas végétarien est servi chaque semaine conformément aux dispositions de la loi EGalim.



Nouveauté ! La mairie a ouvert une page Facebook.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

(située dans la mairie)

Responsable : Magalie BIGOT

biblio.neulliac@wanadoo.fr

Ouverture le mardi matin de 8h30 à 12h00

Le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00 :

permanence assurée par Magalie BIGOT



SALLE ÉMERAUDE

Photos, tarifs et planning d'occupation des lieux sur le site de la commune : neulliac.fr

Pour tout renseignement sur la location ou les tarifs, joindre la responsable :

Guénolla LECADRE

06.43.76.04.67





L'édito du maire

En ce début d'été, la situation sanitaire s'améliore et personne ne va s'en plaindre. Les activités de commerce vont enfin repartir et je m'en réjouis pour nos commerçants concernés.

L'action communale, en revanche, ne s'est jamais arrêtée et il est prévu au budget primitif 2021 un niveau d'investissement jamais atteint de près de 1,5 millions d'euros sans augmentation des impôts locaux.

Lors de l'étude de bourg, j'avais précisé que celle-ci ne resterait pas dans les tiroirs et qu'une phase opérationnelle suivrait. Plusieurs projets ont abouti ou sont en cours de réalisation.

L'ancien presbytère a été transformé en cabinet médical et est occupé par Mr LEGRAND, kinésithérapeute, qui a emménagé en début d'année.



Les travaux de la boulangerie arrivent à leur terme avec une ouverture programmée en juillet. Je souhaite une pleine réussite à Mr et Mme DANIEL qui seront à la tête de ce commerce.

En même temps, la phase finale de l'aménagement du bourg avance à grande vitesse (trottoirs, voiries, aménagement devant l'église) avec une fin des travaux prévue cet automne. Encore un peu de patience...

Notre volonté sur ce mandat est aussi de mettre l'accent sur la **jeunesse**. Deux points sont actés :

- **la réalisation d'un mini stadium** qui sera implanté en lieu et place du plateau scolaire. Cette proposition de la commission enfance-jeunesse, approuvée par l'ensemble du conseil, permettra aux enfants et adolescents de bénéficier d'un équipement ludique. Une table de ping-pong et des dessins au sol viendront agrémenter cet espace.

- **un programme d'animations** a été mis en place pour plusieurs jours au mois de juillet pour nos 6-17 ans. Vous trouverez le programme à l'intérieur du bulletin, n'hésitez pas à en parler autour de vous. Une journée de freestyle football le 3 août viendra compléter les activités destinées aux jeunes.

Avec ces investissements, notre volonté est d'améliorer l'attractivité de NEULLIAC et d'inciter à construire ou à s'installer sur la commune. À ce jour, les retours sont favorables car nous n'avons plus de terrains constructibles d'où la création du lotissement des « jardins du bocage » avec 21 lots qui seront commercialisés après l'été.

Pour terminer, j'adresse mes félicitations à Mme JEHANNO, enseignante à l'école Saint-Joseph, aux élèves, à Jean-Michel DACQUAY ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la réalisation du clip « devoir de mémoire ». Un bel exemple intergénérationnel qui a reçu le premier prix départemental au concours des petits artistes de la mémoire.

Voilà un rapide tour d'horizon de la vie communale, et à l'aube des vacances d'été, nous sommes tous impatients de profiter des beaux jours et de pouvoir se réunir avec des contraintes sanitaires allégées.

Bonnes vacances, bel été à toutes et à tous !

Jean-Pierre le PONNER
Maire de Neulliac
Vice-président de Pontivy Communauté

Vie municipale

SOMMAIRE

Vie municipale
Pages 4 à 21

Vie associative
Pages 24 à 29

Vie scolaire
Pages 22 à 23

Vie pratique
Pages 30 à 35

SIGNALÉTIQUE PHASE 2

Dans la continuité de la phase 1 du mois de juin, le conseil municipal avait décidé de retenir le devis de SPM22 signalisations de Lanvollon (22) pour un montant de 4 488,94 € HT lors de la séance du 27 juillet 2020 afin de poursuivre le renouvellement de la signalisation des lieux-dits.

L'installation de près de 40 nouveaux panneaux a été effectuée au début du mois de décembre par les trois agents techniques de la commune : Jean-Claude Le Mentec, Pascal Fraboulet et Jérôme Seurin.



PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE

Un nouveau vidéoprojecteur interactif a été installé à l'école des quatre saisons au cours du mois de décembre en remplacement de l'ancien tableau interactif qui a fait son temps maintenant. Merci à nos agents techniques et à l'entreprise MCE pour l'installation.

La municipalité compte poursuivre le renouvellement informatique des deux écoles dans le cadre du plan de relance numérique proposé par l'État. Elle a déposé un dossier fin mars et espère qu'un retour favorable lui sera donné pour équiper l'école publique et l'école privée. Nous souhaitons de belles réussites aux élèves en 2021 !





DISTRIBUTION DES COLIS DU CCAS



Angèle Le Mouël



Samson Videlo avec son fils et sa belle-fille

La situation sanitaire que nous traversons a contraint le CCAS à annuler le traditionnel repas des aînés qui se déroule habituellement fin janvier. Les membres du CCAS ont décidé de procéder à une distribution de colis pour toutes les Neulliacaises et les Neulliacois de 74 ans et plus.

Les colis ont été apportés au domicile des séniors par l'ensemble des conseillers municipaux, référents de quartiers, entre le samedi 19 et le mercredi 23 décembre 2020. Cela a été une bonne occasion pour les élus de prendre des nouvelles des personnes les plus isolées et de dialoguer avec eux car l'année 2020 a été difficile avec les périodes de confinements. Les deux doyens de la commune ont reçu leur colis : Angèle Le Mouël (101 ans) et Samson Videlo (94 ans).

RETRAITE DE ANNE-MARIE



Anne-Marie

Après 33 années passées à la mairie de Neulliac, Anne-Marie Le Tulzo a fait officiellement valoir ses droits à la retraite le 1^{er} avril 2021. Merci à elle pour toutes ces années au service de la commune. Nous lui souhaitons d'agréables moments pour la suite en profitant de ses proches.

Quelques élus et agents municipaux sont venus la saluer lors de sa dernière journée de travail. Le maire, Jean-Pierre Le Ponner, a rappelé que c'est la mémoire de la commune qui est partie.



Madeleine

Madeleine Le Bigaut, secrétaire en poste depuis 16 ans à Guéméné-sur-Scorff, est désormais la nouvelle adjointe administrative de Neulliac et vous accueille au quotidien à la mairie. Nous lui souhaitons la bienvenue.

ANIMATIONS JEUNESSE

Le conseil municipal a manifesté sa volonté de mettre en place des animations pour les jeunes de Neulliac en signant une convention de partenariat avec Familles rurales. Une réunion de présentation, menée par Cédric Josse et Marion Le Hel, animatrices Familles rurales, a été proposée le samedi 27 mars par la 1^{ère} adjointe Véronique Blandel et la commission enfance jeunesse aux personnes intéressées afin de présenter l'association et les contours du projet d'animations.

En raison du nouveau confinement lié à la Covid-19, les premières animations espérées lors des vacances de printemps n'ont pas pu se tenir et sont donc différées au mois de juillet 2021. Pour le moment, deux animations par semaine sera proposée aux jeunes de la commune mais aussi pour les jeunes extérieurs à Neulliac. N'hésitez pas à demander les renseignements en mairie.



Journées d'animation de juillet 2021

(programme disponible en mairie et sur notre site)

- ◆ Pour les 6 - 11 ans :
vendredi 9 ; mardi 13 ; mardi 20 et mardi 27
- ◆ Pour les 12 - 17 ans :
mardi 6 ; vendredi 16 ; vendredi 23 et vendredi 30

La création d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est en cours de réflexion afin que les 3-5 ans puissent aussi bénéficier d'animations. Les demandes et les participations des jeunes formeront, nous l'espérons, une bonne base de travail pour le conseil municipal. Il pourra étoffer, au fil du temps, son offre à destination de l'enfance et de la jeunesse.

SITE DE QUERLOGODEN

La nouvelle signalétique du site de Guerlogoden a été installée par l'entreprise Sigma Systems pour un total de 861,40 € HT (partagé entre 4 communes soit un coût de 215,35 € HT pour Neulliac).

Nous vous invitons à venir sur place pour découvrir ou redécouvrir l'histoire des maquisards, sous les ordres du Capitaine Roger Massardier, qui ont combattu le matin du 27 juillet 1944 l'ennemi allemand.

Ce monument a été érigé à la mémoire de ces victimes, ainsi qu'aux morts de l'unité sur le front de Lorient, en Indochine et en Algérie.

La cérémonie de commémoration aura lieu le dimanche 25 juillet 2021. Chacun peut y participer, vous serez les bienvenus.





CRÉATION D'UN LOTISSEMENT

Les acquisitions de terrains dans nos lotissements existants ont connu un beau dynamisme ces derniers mois. Le conseil municipal a donc décidé de créer le lotissement « Les Jardins du Bocage » situé rue de Kerentrée dans le bourg de la commune.

Christian Motreff, adjoint, et la commission travaux et urbanisme, accompagnés de quelques élus volontaires, ont élaboré les contours du projet avec Xavier Nicolas, maître d'œuvre et géomètre à Pontivy. Le plan du lotissement est désormais arrêté et le règlement est en cours d'élaboration.



Le lotissement « Les Jardins du Bocage » sera composé de vingt-et-un lots allant de 410 m² à 1 098 m².

Le choix de surfaces variées a été privilégié pour toucher un plus grand nombre d'acheteurs.

Le site proposera un environnement qui se veut agréable pour ses futurs habitants. Un espace paysager ornera l'entrée située rue de Kerentrée et trois placettes seront prévues.

Des chemins piétonniers seront aménagés à l'ouest pour relier ces placettes avec celui qui sera présent le long de la route départementale et qui mènera aux deux écoles de la commune.

Le permis d'aménager sera vraisemblablement déposé au cours du printemps 2021 et nous espérons le début des travaux dans le courant de l'automne.

La phase de commercialisation est prévue pour la fin de l'été ou le début de l'automne. Rien ne vous empêche de vous renseigner en mairie ou appeler au 02.97.39.60.14 et de poser une option sur un lot si vous êtes pleinement intéressés. Vous pouvez aussi envoyer vos demandes par courriel à adjoints.neulliac@orange.fr.

COVID-19 : VACCINATIONS



Corinne Martin, adjointe aux affaires sociales et à la vie associative, a réservé des créneaux de vaccination pour les Neulliacaises et les Neulliacois auprès du centre hospitalier de Kerio. Avec l'aide des deux secrétaires de mairie, Madeleine et Anne-Marie, elles ont permis à un bon nombre d'habitants de pouvoir accéder à la vaccination. Un grand merci à toutes les trois pour leur investissement.

La prise de rendez-vous se fait désormais avec moins de difficultés exclusivement par téléphone au 09.74.19.99.63 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ou sur internet : keldoc.com. Merci de ne pas vous déplacer pour prendre rendez-vous.



VACCINATION ANTICOVID-19

CENTRE DE VACCINATION DE KERANTRE

-  Complexe sportif de Kerantre
rue Jeff Le Penven - 56 300 Pontivy
(derrière le cimetière)
-  uniquement sur rdv préalablement pris
au 09 74 19 99 63 ou sur keldoc.com
-  ouvert de 9h à 19h, 7/7j, même jours fériés



L'unité de dépistage COVID se situe au Centre Hospitalier Centre Bretagne, site de Kerio, à Noyal-Pontivy. Elle est accessible sans rendez-vous du lundi au samedi de 8h00 à 16h00.

PLATEAU SPORTIF

La commission éducation, enfance et jeunesse a présenté un projet d'aménagement du plateau sportif. Il sera réalisé par la société Eden Com (Cédric Menguy de Neulliac). Un terrain multisport (basket, football, handball, quatre activités ludiques) sera placé côté garderie. Une table de tennis de table et des traçages ludiques au sol seront mis en place sur la surface restante. Une table de pique-nique accessible PMR sera également installée. Le prix total du projet est de 38 962 € HT et des subventions seront sollicitées auprès de Pontivy Communauté et du Département du Morbihan.





IMPASSE DE LA PAIX



Les travaux concernant l'impasse de la Paix ont été finalisés à la fin du mois de mars 2021 avec les marquages au sol réalisés par la société Jetrace Services de Caudan.

RADARS PÉDAGOGIQUES

Le conseil municipal a validé l'achat de deux radars pédagogiques solaires auprès de l'entreprise SPME 22 pour un montant de 4 434 € HT.

Leur installation a été réalisée par nos agents techniques au sein de l'agglomération le long de la route départementale.

Nous espérons que ce nouveau matériel fera prendre conscience aux conducteurs que la vitesse est bien limitée à 50 km/h et qu'il permettra de sécuriser davantage une zone importante proche des deux écoles de la commune.

Ces deux radars sont fixes et la commune dispose toujours de ses deux radars mobiles qu'elle réserve pour d'autres secteurs.



MARQUAGES AU SOL



Rue de Bellevue



D767 - Kerentrée



D767 - Deux Croix

Les élus neulliacois ont retenu l'entreprise Helios Atlantique pour un montant de 4 957 € HT pour réaliser les marquages au sol de la rue de Bellevue et de la D767 à l'intérieur de l'agglomération. Elle est aussi intervenue pour refaire la peinture de passages piétons importants ou très effacés ainsi que le parking de la garderie pour un montant de 866,50 € HT.

RÉSEAU INTERNET HAUT DÉBIT



Loïc Planchon, Jean-Charles Cadoret et Stéphanie Le Bollan au Moustoir

Loïc Planchon, adjoint, et Stéphanie Le Bollan, conseillère municipale ont rencontré Jean-Charles Cadoret, chargé d'affaires de Mégalis Bretagne.

Les montées en débit ont été effectives à partir du 11 mai pour le secteur du Stumo et à partir du 15 mai pour le secteur du Moustoir. Les travaux réalisés ont été financés conjointement pour moitié par Pontivy Communauté et par la région Bretagne.

Si vous ne constatez pas d'amélioration de votre débit, n'hésitez pas à contacter votre opérateur téléphonique pour procéder à une mise à jour si nécessaire.

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté dans le secteur sud de la commune (villages de Trendeur, Kerveno, Kervegant, Penfaven, Kergoff, Quilleten, Bel Air, Saint Eloi) qui est en phase 1 du fait de son rattachement au NRA de Pontivy dans le maillage de télécommunications. La commercialisation des prises est prévue pour fin 2021 / début 2022.

Le village du Roz, pourtant tout proche des villages cités ci-dessus, est prévu lors de la phase 2 avec une commercialisation des prises fin 2022 / début 2023.

Le déploiement de la fibre dans l'ensemble de la commune est planifié par Mégalis Bretagne à l'horizon 2025 (phase 3) si tout se passe bien.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



La commémoration du 8 mai 1945 s'est tenue en comité très restreint compte tenu de la situation sanitaire.

La présidente de l'UNC Neulliac, Christiane Guarch, est venue avec deux porte-drapeaux, Christian Le Ninan et Jean-Claude Stéphan.

Jean-Pierre Le Ponner, maire, et Véronique Blandel, 1^{ère} adjointe, ont également participé à cette cérémonie en mémoire des soldats morts au combat lors de la seconde Guerre mondiale.

Emmanuelle Jéhanno (enseignante à l'école privée Saint Joseph) a fait participer sa classe de CE2-CM1-CM2 au tournage d'une vidéo sur le thème de la mobilisation des troupes lors de la Première Guerre mondiale dans le cadre du concours des Petits artistes de la mémoire organisé par l'ONACVG.

La captation s'est déroulée dans le bourg de Neulliac le jeudi 6 mai 2021. Parmi les figurants, on retrouve aussi deux élus visibles sur la photo ci-contre.





AMÉNAGEMENTS DU BOURG



Gilbert Bertho (département du Morbihan), Robin Guilbaud (chargé d'études 2LM), Jean-Luc Hamon (Eiffage) et Christian Motreff (adjoint)

Les travaux de réhabilitation du bourg se sont poursuivis avec une dernière étape qui a débuté le lundi 17 mai 2021.

Une première phase concerne la rue Saint Michel et le cœur du bourg autour de l'église. Elle devrait se dérouler jusque fin juillet.

La seconde phase concerne la rue de Kerentrée et devrait débuter dès la reprise après une pause estivale, au mois de septembre.

La société Eiffage a été retenue pour l'ensemble des travaux et le maître d'œuvre choisi est le bureau d'études 2LM Ingénierie VRD. Le coût des travaux hors subventions s'élève à 372 103 € HT.

Des accords de subventions ont déjà été obtenus du Département au titre du PST (Programme de Solidarité Territoriale) pour un montant de 140 945 € et de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 43 200 €. Le fonds de concours de Pontivy Communauté a également été sollicité.

BOULANGERIE

La boulangerie devrait ouvrir au cours du mois de juillet 2021. N'hésitez pas à venir faire vivre ce commerce de proximité au cœur du bourg !

Les travaux concernant la boulangerie sont au stade des finitions. La partie logement est terminée et va accueillir rapidement le couple qui va gérer ce commerce flambant neuf.

L'entreprise Fournil Concept (Plougoumelen) a été retenue par les élus lors du conseil du 15 février 2021 afin de fournir l'équipement nécessaire pour le laboratoire boulangerie-pâtisserie ainsi que le matériel de la partie magasin. Le coût de l'ensemble du matériel s'élève à 172 485 € HT.

Le fonds de commerce appartient intégralement à la municipalité et il accueillera son nouveau boulanger, Benjamin Daniel, qui sera accompagné par sa femme dans ce beau projet.

Nous comptons sur les habitants pour leur réserver un bon accueil dans notre commune et pour venir goûter régulièrement pains, viennoiseries et pâtisseries proposés.



Partie magasin de la boulangerie



Pièce de vie du logement au-dessus de la boulangerie

ANIMATIONS ESTIVALES

Juillet : centre de loisirs sans hébergement le mardi et le vendredi

La commune met en place ce tout nouveau service pour les jeunes. Son succès dépendra de sa fréquentation et de la demande des familles.

C'est une première étape avant, nous l'espérons, un CLSH qui sera ouvert plus de jours durant les vacances scolaires.

Voici la liste des animations proposées pour ce mois de juillet :
Enfants (6 à 11 ans) - Ados (12 à 17 ans)



Mardi 6 juillet	Ados : - Atelier cuisine - Cluedo / escape game
Vendredi 9 juillet	Enfants : - Chasse aux trésors - Spongeball
Mardi 13 juillet	Enfants : - Activités manuelles - Kinball / Bumball
Vendredi 16 juillet	Ados : - Grand jeu - Fun laser (avec Fun'Sport)
Mardi 20 juillet	Enfants : - Initiation cirque - Fun laser (avec Fun'Sport)
Vendredi 23 juillet	Ados : - Activités manuelles - Spongeball
Mardi 27 juillet	Enfants : - Accrobranche (St Gonnelly) - Grand jeu
Vendredi 30 juillet	Ados : - Accrobranche (St Gonnelly) - Jeu Armorisk



Mardi 3 août : animation gratuite freestyle football

La commune propose une animation ludique et méthodique auprès de 15 à 20 jeunes sur le thème du freestyle football qui sera encadrée par Samuel Gallo.

Le freestyle football est une discipline sportive et artistique qui met en lien des acrobaties, du jonglage, du spectacle, des gestes techniques, et le tout, avec un ballon.

Cette animation est entièrement gratuite et s'adresse aux jeunes de 8 à 17 ans. [Inscrivez-vous en mairie.](#)

Mardi 3 août à Neulliac de 14h à 16h : atelier « cRusine et plantes sauvages ».

Un atelier cuisine où les participants apprendront à réaliser plusieurs recettes crues (pâté végétal, boisson...) et les dégusteront. Présentation du livre des " 42 recettes crues et végétaliennes », basé sur des préparations simples et rapides pour une cuisine soutenable au XXIème siècle. Animation gratuite pour toute la famille sur inscription en suivant le lien Google Drive (<https://urlz.fr/fvjn>) ou en appelant l'Office de tourisme au 02.97.25.04.10, limitée à 10 places (effectif évolutif en fonction des consignes gouvernementales). Intervenants : Typhaine et Emmanuel Delatouche de la compagnie « La bohème pour la paix ». Matériel à apporter : votre tablier et des contenants s'il y a des restes à ramener. Rendez-vous dans le parc devant la salle des associations.



BON ANNIVERSAIRE ANGÈLE



Quelques membres du conseil municipal sont venus rendre visite à Angèle Le Mouël le vendredi 28 mai, jour de son anniversaire.

Jean-Pierre Le Ponner ainsi que deux adjoints, Corinne Martin et Christian Motreff, lui ont apporté un petit colis de gourmandises à l'occasion de ses 102 printemps.

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DE DÉCEMBRE 2020 À MAI 2021 (liste exhaustive en mairie ou sur le site internet de la commune www.neulliac.fr)

- Séance du 14 décembre 2020 - absent excusé : Anthony CADET
- Séance du 15 février 2021 - absente excusée : Marie-Louise MADORÉ donne pouvoir à Loïc PLANCHON - absente : Corine RICHARD
- Séance du 22 mars 2021 - absente excusée : Marie-Louise MADORÉ donne pouvoir à Loïc PLANCHON
- Séance du 12 avril 2021 - absents excusés : Corinne MARTIN donne pouvoir à Olivier CONRAD, Guy LE CLAINCHE, Anthony CADET
- Séance du 25 mai 2021 - aucune absence

Budgets communaux

Sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe au maire, le conseil municipal examine les comptes administratifs 2020 de la commune qui s'établissent ainsi :

CA 2020 COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats CA 2019		514 532,16 €				
Dont résultat affecté en recettes d'investissement			208 656,16 €			
Résultats reportés		262 176,52 €	208 656,16 €		208 656,16 €	262 176,52 €
Opérations de l'exercice	772 130,24 €	1 243 309,72 €	1 188 639,23 €	1 280 084,35 €	1 960 769,47 €	2 523 394,07 €
TOTAUX	772 130,24 €	1 505 486,24 €	1 397 295,39 €	1 280 084,35 €	2 169 425,63 €	2 785 570,59 €
Résultats de clôture		733 356,00 €	117 211,04 €		117 211,04 €	733 356,00 €
TOTAUX CUMULÉS		733 356,00 €	117 211,04 €			
RÉSULTATS DÉFINITIFS		733 356,00 €	117 211,04 €		117 211,04 €	733 356,00 €
Excédent de fonctionnement						616 144,96 €
<i>Restes à réaliser inscrits au BP 2020</i>			- €			
Excédent de fonctionnement reporté						616 144,96 €



LOTISSEMENT LES CHÊNES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	69 062,96 €			4 364,15 €	69 062,96 €	4 364,15 €
Opérations de l'exercice	106 220,64 €	106 220,64 €	115 032,76 €	103 882,92 €	221 253,40 €	210 103,76 €
TOTAUX	175 283,60 €	106 220,64 €	115 032,76 €	108 247,07 €	290 316,36 €	214 467,91 €
Résultats de clôture	69 062,76 €		6 785,69 €			
RESULTATS DÉFINITIFS					75 848,45 €	

LOTISSEMENT LES JARDINS DU BOCAGE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,25 €	31 432,11 €		31 432,11 €	0,25 €
Opérations de l'exercice	154 094,64 €	154 094,64 €	174 337,30 €	154 524,98 €	330 431,94 €	310 619,62 €
TOTAUX	154 094,64 €	154 094,64 €	205 769,41 €	154 524,98 €	361 864,05 €	310 619,87 €
Résultats de clôture		0,25 €	51 244,43 €		51 244,43 €	0,25 €
RESULTATS DÉFINITIFS					51 244,18 €	

LOTISSEMENT ESPACE AMÉDÉE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés		0,00 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	140 517,02 €	281 034,04 €	281 034,04 €
TOTAUX	140 517,02 €	140 517,30 €	281 034,04 €	140 517,02 €	421 551,06 €	281 034,32 €
Résultats de clôture		0,00 €	140 517,02 €		140 517,02 €	0,00 €
RESULTATS DÉFINITIFS					140 517,02 €	

LOTISSEMENT PARK MEN BRAZ	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Résultats reportés	0,00 €	8 868,19 €	48 550,38 €		48 550,38 €	8 868,19 €
Opérations de l'exercice	106 515,48 €	65 028,07 €	36 993,07 €	48 550,38 €	143 508,55 €	113 578,45 €
TOTAUX	106 515,48 €	73 896,26 €	85 543,45 €	48 550,38 €	192 058,93 €	122 446,64 €
Résultats de clôture	32 619,22 €		36 993,07 €		69 612,29 €	0,00 €
RESULTATS DÉFINITIFS					69 612,29 €	

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Jean-Pierre LE PONNER, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes 2020 de la commune.

Vote des budgets primitifs 2021 (commune – lotissement « les chênes » - lotissement « Park Men Braz » - lotissement « espace commercial Amédée » - lotissement « les jardins du bocage ».

Le budget principal est équilibré en section de fonctionnement à 1 836 139,00 € et en section d'investissement à 2 246 012,00 €. Les ressources principales de la commune sont constituées à 52,72 % par les impôts locaux et à 36,31 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 21,85 % et les charges de personnel à 36,11 %.

Le budget de la commune est voté à l'unanimité.

Le budget du lotissement Les Jardins du Bocage s'équilibre en fonctionnement à 704 394,89 € et en investissement à 773 239,07 €.

Le budget du lotissement Les Chênes s'équilibre en fonctionnement à 179 883,40 € et en investissement à 106 220,64 €. Tous les lots sont vendus.

Le budget du lotissement Espace Amédée s'équilibre en fonctionnement à 140 517,30 € et en investissement à 281 034,04 €. Ce lotissement contient 3 lots viabilisés à 6 €/m² avec parking attenant (2 lots de 500 m² et 1 lot de 350 m²).

Le budget du lotissement Park Men Braz s'équilibre en fonctionnement à 84 612,29 € et en investissement à 36 993,07 €. Tous les lots sont vendus.

Ces quatre budgets lotissements sont adoptés à l'unanimité.

Taux d'imposition

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune. La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.



Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables. En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Monsieur le maire et la commission finances proposent au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Évolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	12,80 %	0 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	18,98 %	18,98 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,26 %	15,26 %
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		34,24 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,20 %	38,20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 34,24 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 38,20 %

Subventions aux associations

Corinne Martin a présenté les propositions des commissions « affaires sociales et vie associative » et « Finances » relatives à l'attribution des subventions 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

<i>Société de chasse</i>	250 €	<i>Union Nationale des Combattants</i>	250 €
<i>Réhabilitation du canal de Guerlédan à Pontivy</i>	200 €	<i>Amicale du personnel communal</i>	500 €
<i>Tennis Club Pondi</i>	500 €	<i>Neulliac Moto Verte</i>	500 €
<i>Neulli'Actes en Scène</i>	300 €	<i>Neulliac Plein Fer</i>	500 €
<i>OGEC École Privée St Joseph (Fournitures Scolaires)</i>	1 500 €	<i>APE École Publique Les 4 Saisons</i>	300 €
<i>École du Château Pontivy filière bilingue bretonne</i>	250 € / élève	<i>École Diwan</i>	250 € / élève
<i>Arbre de Noël</i>	12 € / enfant	<i>Projets pédagogiques écoles (par nuit)</i>	5 € / enfant
<i>Accueil et partage</i>	400 €	<i>Restos du cœur</i>	400 €
<i>Le Pas-Sage (Groupe d'Entraide Mutuelle)</i>	100 €	<i>Ligue contre le cancer</i>	200 €
<i>ATES (Le Service Solidaire)</i>	50 €	<i>Amicale des donneurs de sang</i>	150 €
<i>Rêve de clown</i>	150 €	<i>SPA de Malguénac</i>	150 €

Écoles

Organisation des temps scolaires

L'organisation de la semaine scolaire est arrêtée par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour une durée de 3 ans.

À l'issue de cette période triennale, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien de l'organisation actuelle ou sur une modification car il ne peut y avoir de reconduction tacite.

Monsieur le Maire rappelle que l'organisation actuelle est sur quatre jours et il convient de se prononcer avant le 19 mars sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, décide :

- de MAINTENIR l'organisation actuelle pour la rentrée 2021.

Subvention à l'école privée

Madame Véronique BLANDEL rappelle à l'assemblée que l'école St-Joseph de Neulliac bénéficie d'un contrat d'association avec l'État. De ce fait, la commune doit contribuer au fonctionnement de l'école par le biais d'une subvention annuelle appelée convention. Les dépenses prises en compte sont uniquement les frais de fonctionnement des classes (chauffage, éclairage, entretien des locaux, nettoyage, mobiliers et matériels à l'usage des classes, rémunérations des agents de service).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme 36 000 € pour l'année 2021.

Façade de l'école publique

Ravalement de l'école publique, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'Eurl TANGUY-LAUNAY pour un montant de 6 531,79 € HT.

Décoration sur le mur de l'école, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention, retient le projet présenté par Elisabeth ROBTON pour un montant de 2 400 € (prix non soumis à la TVA). Ce projet consiste en la pose de 4 panneaux d'une dimension de 1,20 m x 1,20 m décorés sur le thème des saisons en lien avec le nom de l'école.

Lotissements

Lotissement « les jardins du bocage » choix du maître d'œuvre

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 19 octobre dernier, le conseil municipal l'avait été autorisé à lancer une consultation auprès de maîtres d'œuvres et ainsi faire procéder à toutes les démarches nécessaires au projet du nouveau lotissement dénommé « les jardins du bocage ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 sociétés ont été sollicitées pour présenter un dossier de maîtrise d'œuvre pour la création de ce lotissement de 22 lots situé dans le bourg et cadastré section AB n° 22, d'une contenance de 17 682 m.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

décide de retenir la candidature de la SELARL NICOLAS et associés de Pontivy pour un coût de maîtrise d'œuvre de 36 900,00 € HT pour la réalisation de ce lotissement,

autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce projet,

autorise le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible pour ce projet.

Terrain communal de la Rabine

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que l'aire de jeux installée sur le terrain communal sis à 8 rue des acacias, cadastré ZE 128, a été enlevée pour cause de vétusté. Il précise que ce terrain, est situé dans un lotissement, dénommé La Rabine, aménagé depuis plus de 10 ans et qu'il reste en UB au futur PLUI et donc constructible (pas d'OAP). Toutefois, ce terrain n'est pas viabilisé.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de mettre ce terrain cadastré ZE 128, d'une contenance de 1 222 m², appartenant à la commune en vente pour une construction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De ne pas diviser cette parcelle,

De la vendre au prix de 20 € TTC le m²,

Dit que tous les frais se rapportant à cette vente seront à la charge de l'acquéreur y compris la viabilisation du terrain,

D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à ce projet.



Programme de voirie 2021

Guy LE CLAINCHE présente l'analyse des offres effectuée par Pontivy communauté pour l'attribution du programme de voirie 2021. Après analyse des éléments techniques et financiers, l'offre de l'entreprise Eiffage route est la mieux-disante. Le coût des travaux s'élève à 60 825,20 € HT.

Guy rappelle que les voies retenues sont la rue des Bruyères et des Colibris (entre Le Moustoir et Penhouët Maro), Kergoff (2 tronçons) et la portion entre la chapelle de Carmès et Le Porzo. Les travaux commenceront en juin.

Art dans les chapelles

Convention d'adhésion 2021 « l'art dans les chapelles »

L'association l'Art dans les chapelles a pour vocation de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles sur le territoire du Pays de Pontivy et de la vallée du Blavet en y organisant des expositions d'art contemporain. Monsieur le maire précise que la trentième édition se déroulera du 2 juillet au 19 septembre 2021 et que la chapelle Notre Dame de Carmès est intégrée aux circuits du festival. Il précise que le week-end de vernissage aura lieu les 2, 3 et 4 juillet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

d'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe pour renouveler son adhésion à l'association « l'Art dans les Chapelles » pour l'année 2021 pour un coût estimé à 540,93 € (cotisation annuelle de 320 € plus une part variable de 0,153 € par habitant pour 1 444 habitants) d'inscrire ces crédits au budget primitif au chapitre 62 - article 6281.

Art dans les chapelles « recrutement des guides »

Loïc PLANCHON informe l'assemblée que le bureau municipal propose de retenir les candidatures de Sarah BLANDEL et de Florence JEGADO pour assurer les fonctions de guide à la chapelle de Carmès dans le cadre de l'Art dans les chapelles. Il précise qu'une seule candidature a été reçue en mairie, celle de Sarah BLANDEL.

Le conseil municipal avec 14 voix pour, Véronique BLANDEL s'étant abstenue de voter, approuve ces candidatures.

Dispositif « Argent de poche »

Le bureau municipal propose de mettre en place le dispositif « Argent de poche » cet été. Pour rappel, ce dispositif permettra aux jeunes de 16 et 17 ans domiciliés à Neulliac et qui n'ont pas encore 18 ans à la date de l'opération, de s'impliquer dans la vie de la commune en effectuant des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de notre cadre de vie et/ou des actions citoyennes.

La durée de la mission sera de 8 demi-journées de 3h00 (dont 1/2h de pause réglementaire). Ils seront encadrés par des agents communaux. En contrepartie de leur investissement, les participants percevront une indemnité de 15€ par demi-journée. Le dispositif se déroulera du 7 au 13 juillet 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du dispositif « argent de poche » cet été.



Pascal, Jean-Claude et Jérôme ont installé de nouvelles jardinières colorées à l'entrée sud du bourg.



Infos Pontivy Communauté

Transport

Osons le TAD !

Être accompagné pour son 1er voyage en TAD ! Le CLARPA 56, association départementale au service des retraités, propose aux personnes de plus de 60 ans de tester gratuitement un trajet en transport à la demande.

Les participants se retrouveront au point de RDV, fixé chez eux ou au plus proche de leur domicile, pour prendre le TAD par petit groupe de 3 personnes avec un accompagnateur. La destination aura été choisie par le groupe.

Cette sortie permettra aux personnes de découvrir tout ce qu'il faut savoir pour emprunter le TAD : comment réserver, quels sont les points d'arrêt, à quelle heure l'attendre, où acheter le ticket, ... À l'issue de cette expérience, les participants auront toutes les cartes en main.

Ce sera également l'occasion de passer un moment agréable et convivial ; dans le respect des consignes sanitaires et avec l'application des gestes barrières.

Ce programme est financé par La Conférence des Financeurs et de la Perte d'Autonomie du Morbihan. Il est organisé en partenariat avec Pontivy Communauté.

mosvitad
Transport à la demande

DÉPART proche de chez vous !

+60 ans
Osons le TAD !
Votre réseau de transport à la demande

Venez découvrir le TAD le temps d'un trajet avec un accompagnateur

Début des sorties en mai 2021
GRATUIT

Inscriptions et renseignements :
Carole Daniel, Clarpa56
02 97 54 12 64
caroledaniel@clarpa56.fr

clarpa56
Morbihan
Pontivy Communauté

Pourquoi tester un trajet en TAD ?

Découvrir le TAD, comprendre le fonctionnement (réservation, horaires, correspondances possibles ...), être plus à l'aise pour une prochaine fois.

Conditions - Inscriptions : S'adresse aux retraités (personnes de plus de 60 ans) - Gratuit

Renseignements et inscriptions dès maintenant auprès de Carole DANIEL, chargée de prévention au CLARPA 56 au 02 97 54 12 64 - caroledaniel@clarpa56.fr

Associations

Dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, la Région Bretagne est à l'initiative d'un nouveau dispositif, le PASS Asso, visant à soutenir le monde associatif particulièrement touché par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise.

La Région Bretagne propose ainsi aux intercommunalités qui le souhaitent, d'adopter ce dispositif de crise, ouvert jusqu'à la fin de l'année 2021, tout en permettant à la Communauté de communes de conventionner avec ses communes membres afin de n'exclure aucune association.

A l'occasion du conseil communautaire du 18 mai dernier, Pontivy Communauté a décidé de s'engager dans ce dispositif.

Pontivy Communauté **PASS Asso**





À qui s'adresse le PASS Asso ?

Cette aide s'adresse aux associations du territoire qui répondent aux conditions suivantes :

- Les associations loi 1901, déclarées en préfecture, non lucratif
- Dont le siège social est implanté dans le territoire
- Exerçant des activités contribuant à la vitalité associative locale de tout secteur (sport, environnement, pratiques artistiques, patrimoine, etc.)
- Ayant été contraintes à une fermeture administrative ou ayant subi une baisse d'activités (application des mesures sanitaires, annulation de leurs activités, ...)
- Démontrant avoir été empêchée de réaliser ses actions / manifestations / événements / etc...

Où et quand remettre le dossier de demande d'aide ?

Les associations devront remettre un dossier de demande de subvention (disponible en téléchargement sur www.pontivy-communaute.bzh ou à l'accueil de Pontivy Communauté) par voie postale ou par mail **avant le 30 septembre 2021** :

- * À leur mairie de résidence
- * À Pontivy Communauté

Attribution de l'aide :

L'attribution de cette aide n'est pas automatique.

Chaque demande fera l'objet d'une instruction par les services des mairies et de la communauté de communes.

Un comité d'attribution, associant les élus de la Communauté de communes et un élu référent de la Région Bretagne, se réunira afin d'apprécier la nature des associations aidées et l'ampleur des difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Télécharger le dossier sur : www.pontivy-communaute.bzh ou dossier à retirer à l'accueil de Pontivy Communauté.

Remorque podium

Pontivy Communauté a fait l'acquisition d'une remorque podium. Elle facilitera l'organisation de nombreuses manifestations associatives sur nos 25 communes.

Facile à installer et à démonter, le podium offre une scène fonctionnelle dotée de projecteurs. Les groupes musicaux, les enfants des écoles, les acteurs ou autres danseurs s'y expriment en toute sécurité en facilitant le travail des organisateurs.



Les modalités en bref :

La commune, où siège l'association/l'évènement, sera chargée de la location de la remorque podium, de l'état des lieux, au départ et au retour du matériel.

1 / L'association doit absolument faire la demande auprès de sa mairie.

2 / La mairie, à son tour, en fait la demande à Pontivy Communauté en transmettant le formulaire de réservation en ligne sur le site de Pontivy Communauté au service communication : communication@pontivy-communaute.bzh

3 / Un avis sera envoyé en fonction du calendrier des réservations.

4 / Une convention de mise à disposition sera transmise à la mairie pour finaliser la mise à disposition de la remorque podium

5 / La mairie, en lien avec les services de Pontivy Communauté, se chargera de la prise de contact pour l'enlèvement et la restitution, et organise le transport et réalise l'état des lieux.

À noter que cet équipement n'est pas destiné aux particuliers.

Aide à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE)

Afin d'encourager les mobilités douces et favoriser l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens, Pontivy Communauté propose depuis le 18 mai 2021 une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf de 200 € à destination des habitants des 25 communes du territoire.

Cette subvention est cumulable avec l'aide de l'État pour les personnes disposant d'un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489 €. Le montant de l'aide nationale est identique à celui de l'aide locale soit 200 €.

Les critères d'obtention

Cette subvention peut ainsi être accordée selon les critères suivants :

- Le bénéficiaire ne peut être une personne morale, il doit être majeur et demeurer le jour de l'achat du VAE sur le territoire de Pontivy Communauté, au titre de sa résidence principale.
- Cette subvention ne peut être attribuée qu'à une seule personne par foyer, dans la limite de 200 dossiers :
 - * 100 dossiers sont réservés aux habitants ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €
 - * 100 dossiers sont réservés aux habitants ayant un revenu fiscal de référence par part supérieur à 13 489 €
- Le VAE doit répondre aux conditions suivantes :
 - * Être neuf
 - * Avoir un certificat d'homologation respectant les normes en vigueur (selon la directive européenne n° 2002/24/CE du 18 mars 2002).
- La date de facture doit être postérieure au 18 mai 2021
- La demande d'aide doit être réceptionnée par Pontivy Communauté, par mail ou courrier, avant le 31 décembre 2021.

La composition du dossier de demande d'aide

Toute personne souhaitant bénéficier d'une aide pour l'acquisition d'un VAE neuf doit transmettre à Pontivy Communauté le dossier complet de demande d'aide avant le 31 décembre 2021, comprenant :

- Deux exemplaires de la convention, complétée et signée
- La réponse au questionnaire mobilité fourni par Pontivy Communauté
- Une copie de la facture d'achat du VAE à son propre nom, qui doit être postérieure à la date du 18 mai 2021.
- Une copie du certificat d'homologation du VAE concerné
- Un justificatif de domicile attestant de la résidence principale de moins de 3 mois
- Un relevé d'identité bancaire
- Une copie de la pièce d'identité
- Une copie de l'avis d'imposition

Toutes les informations sur www.pontivy-communaute.bzh



Conservatoire : inscriptions pour la rentrée

Le Conservatoire de Musique et de Danse de Pontivy communauté accueille les personnes désireuses de découvrir son offre et lance les inscriptions pour la prochaine rentrée à partir du 17 mai.

Accueil du public et ouverture des inscriptions

Le conservatoire ouvre ses portes, sur rendez-vous, à toutes les personnes qui souhaitent découvrir et essayer une pratique artistique.

Les inscriptions pour la prochaine rentrée se font en ligne sur le site internet du conservatoire.

L'administration accueillera le public à partir du lundi 17 mai (de 9h à 12h et de 15h à 19h) jusqu'au 2 juillet. **Pour tous renseignements :** Tél : 02 97 25 00 49.

Mail : conservatoire@pontivy-communaute.bzh

Site internet : conservatoire.pontivy-communaute.bzh



La CJS de Pontivy est relancée – été 2021

Une nouvelle édition de la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) se prépare à Pontivy. Ce sont 15 jeunes du territoire, âgés de 16 à 18 ans, qui pourront l'intégrer cet été et vivre une véritable expérience entrepreneuriale !

Le principe de la CJS

Un groupe (15 jeunes maximum) crée son entreprise coopérative éphémère. Encadrés par 2 animateurs professionnels, ils s'approprient et développent leur entreprise le temps d'un été (juillet et août).

Ils définissent l'offre de services qu'ils sont en capacité de proposer sur le territoire : lavage de voiture, archivage, mise sous pli, petit jardinage et bricolage, animation auprès d'enfants, baby-sitting, pet-sitting, cours d'informatique...

Ils contactent les clients, réalisent les devis puis les factures. Le chiffre d'affaire de la CJS constituera leur salaire à la fin de l'été !

La CJS, c'est un tremplin personnel et professionnel !

Les jeunes qui souhaitent s'inscrire peuvent envoyer un mail (avec un petit texte de motivation) à c.hervieux@adess-centrebretagne.bzh



Entreprises, collectivités et associations, et si vous confiez des prestations aux jeunes de votre territoire ?

Désherbage, archivage, mise sous pli, garde d'enfants, pet-sitting, cours d'informatique, nettoyage, lavage de voiture, mise en rayon, soutien à l'évènementiel et à la communication, ... **en sollicitant la CJS pour une prestation, vous permettez aux jeunes de reconnaître et développer leur potentiel** en expérimentant le fonctionnement d'une entreprise. C'est aussi pour eux l'occasion de découvrir le tissu socio-économique local et les acteurs du territoire. **Un partenariat gagnant/gagnant.**

À noter que **l'hébergement juridique de la CJS par la CAE Filéo** garantit le respect de la loi du travail et la capacité pour la CJS à réaliser et facturer des prestations.

Les activités de la CJS seront également **adaptées aux conditions sanitaires en vigueur** pour que les prestations se réalisent en toute sécurité, tant pour les jeunes que pour leurs clients.

Pour plus d'informations :

Corinne HERVIEUX-COUDRON (c.hervieux@adess-centrebretagne.bzh et 07.72.34.26.44)



Le PLUi a été adopté le 18 mai 2021 et est exécutoire depuis le 1^{er} juin 2021.

Vie scolaire

ÉCOLE SAINT JOSEPH

À l'école St Joseph, les projets suivent leur cours malgré les contraintes actuelles.

En effet, les élèves de CE2 CM1 CM2 poursuivent la réalisation de leur projet "carnet de poilus" qui s'inscrit dans le concours des petits artistes de la mémoire.

Autant dire que Mme Jéhanno et les élèves mettent le "paquet" pour obtenir la victoire sur ce concours national et espèrent décrocher la première place qui les emmènera vraisemblablement jusqu'aux portes de l'Élysée.

Un clip vidéo et l'enregistrement de la chanson "devoir de mémoire" se dérouleront début mai.

Les CP CE1 profiteront d'une initiation au Rugby encadrée par le club du RCP de Pontivy ainsi que des séances de balle au pied, animée par le district et la GSI Pontivy. Les séances d'escrime se poursuivent.



Les maternelles, quant à eux, ont eu le bonheur de vivre une journée au rythme des indiens au ranch de Calamity Jane. Un moment magique qui a permis aux élèves de prendre l'air, de profiter d'une belle journée et d'apprendre de nouvelles choses.

Côté associatif : la traditionnelle soirée "cochons grillés" est maintenue sous une formule à emporter. La date est encore à définir mais les membres des associations restent optimistes et motivés pour perpétuer cette tradition.

Malgré les contraintes sanitaires, les écoliers de St Joseph sont heureux de retrouver l'école et espèrent qu'il n'y ait plus de coupures avant le 6 juillet.

Organisation de l'équipe pédagogique pour la rentrée 2021 :

- **Classe de maternelle : Emmanuelle JÉHANNO restera titulaire de son poste.**
- **Classe de CP-CE1 : Fabienne CARDIN conservera également son poste en cycle 2.**
- **Côté direction et CE2-CM : Matthieu OLLIVIER demeurera en fonction à l'école.**

Mél : eco56.stjo.neulliac@enseignement-catholique.bzh

Tél : 02.97.38.50.76



ÉCOLE LES QUATRE SAISONS

En cette année 2020-2021, les élèves ont pu bénéficier d'une partie des séances de piscine au Spadium, même si le cycle a dû être écourté à cause de la crise sanitaire.

Une bonne nouvelle est venue ouvrir cette année 2021, avec l'annonce d'une ouverture d'un second poste à temps complet. L'école publique aura donc désormais deux classes, ce qui fera du changement après 8 ans de classe unique même si ce changement avait déjà été bien entamé avec la création du demi-poste supplémentaire.

Le thème du tour du monde s'est poursuivi avec la découverte de l'Asie, de l'Océanie et enfin de l'Amérique.

Comme pour l'arbre de Noël, le carnaval s'est déroulé en huis-clos à l'école, ce qui n'a pas empêché les enfants comme les adultes de profiter de ce moment convivial avec des petites olympiades le matin et un goûter l'après-midi.



L'année scolaire s'achèvera avec une visite du jardin de la Rabine, une journée au lac de Guerlédan ainsi qu'une petite kermesse réservée aux enfants sur le temps scolaire.

Toute l'école espère pouvoir mener à bien davantage de projets au cours de l'année 2021-2022. La directrice commence déjà à aménager la classe des grands et à organiser l'année à venir : conservatoire de musique et de danse, piscine, sorties cinéma...

Pour toute information, visite de l'école et pour inscrire vos enfants, n'hésitez pas à contacter la directrice, Céline Imbert, par téléphone au 02.97.39.61.69 ou par mail ec.0560633j@ac-rennes.fr

APE - Les 4 Saisons

Voici que sonne déjà l'heure du bilan de cette année scolaire. Malgré un contexte sanitaire contraignant en 2021, l'Association des Parents de l'École a pu organiser des ventes sur commande avec un objectif : soutenir les producteurs locaux. Pari réussi avec les pizzas neulliaicoises de Ty-Jeff, les fraises et jus de fruits des jardins de Cilou à Cléguérec et la saucisse du Gaec des Roses de Neulliac.

Toute l'année, nous avons aussi collecté toutes sortes de papier qui connaîtront une seconde vie à l'usine Ecofeutre de Naizin. Les bénéficiaires ont financé la venue d'un mathématicien et une sortie scolaire.

Nous avons déjà commencé à préparer la prochaine rentrée, motivées par l'arrivée de nouvelles familles qui a permis d'ouvrir une 2^{ème} classe et par les travaux d'embellissement prévus par la municipalité. Pour nous soutenir, restez informés de notre actualité : toutes nos animations sont publiées sur le site Facebook de la mairie et dans le panneau d'affichage du bourg.

Stéphanie Duthil (Présidente) - Pierrette Bidon (Trésorière) & toute l'équipe



Vie associative

COMITÉ DES FÊTES

Chères Neulliacaises et chers Neulliacois,

Le comité des fêtes n'est pas mort, il est juste en sommeil, en attendant que les conditions sanitaires nous permettent de nous retrouver.

Tous les membres du Comité des fêtes de NEULLIAC sont impatients de se remettre au travail pour vous organiser des manifestations afin de se revoir tous ensemble et avec plaisir .
Selon l'évolution du virus, nous prévoyons de nous revoir, au plus tôt, pour la journée du don en novembre de cette année.

Nos plus gros espoirs se portent sur notre soirée spectacle du printemps 2022. La date du 2 avril 2022 est déjà retenue et nous espérons vous faire passer des moments inoubliables, dans la joie et la bonne humeur.

En attendant le retour de ces bons moments, continuez à profiter de la vie et de vos proches.

À bientôt,

Le secrétaire du Comité des fêtes, Benoît Rivalan

SOCIÉTÉ DE CHASSE



Saison de chasse 2020/2021, drôle période de chasse, au parfum de la COVID 19...

Comme tout un chacun, les chasseurs de Neulliac ont été confrontés au confinement du mois de novembre et au déconfinement progressif du mois de décembre.

Malgré tout, pendant cette période, nous avons pu effectuer des battues administratives afin de réguler les animaux occasionnant des dégâts aux cultures, uniquement les sangliers et les chevreuils. Les autres nuisibles, tels les renards, blaireaux et sauvagines (martres, fouines ...) n'étaient pas autorisés.

On tourne la page, il faut préparer la saison 2021/2022. Le 22 mai 2021, le bureau de l'association s'est réuni afin d'étudier le règlement de la prochaine saison, de faire le bilan financier et de programmer les lâchers de gibiers.

**1er rang : Armand Taldir (trésorier) ;
Jean-Claude Lauté (président) ;
Jean-Luc Raoult (secrétaire adjoint)
2ème rang : Jean-Pierre Huby (trésorier
adjoint) ; André Le Sauce (membre) ;
Jo Poulain (vice président)**



SECTION UNC NEULLIAC



Bruno Bourdeau est un membre très actif de l'UNC Neulliac. Non seulement, il fait en sorte d'être présent lors des cérémonies commémoratives, mais, il s'investit aussi énormément, dans le recrutement de nouveaux membres.

Après avoir été aumônier laïc 18 années dans un grand lycée catholique de 2500 élèves, il a rejoint le diocèse aux armées françaises en 2001 comme aumônier militaire et l'évêque aux armées. Il a été ordonné par Monseigneur Le Gal en 2009 parmi sa communauté militaire gendarmique de Rennes.

Retiré dans le secteur de Pontivy, en Morbihan, il reste aumônier militaire bénévole. C'est pour lui une joie de célébrer de nombreuses cérémonies.

Il témoigne :

J'ai choisi de rejoindre ma section locale de l'UNC quand j'ai su qu'elle ouvrait une porte de « *soldat de France* » à ceux qui n'avaient pas effectué de campagne sur des théâtres d'opérations.

Je connaissais déjà l'Union Nationale des Combattants pour avoir lu la vie de son fondateur le Père spiritain Daniel Brottier, lui-même ancien aumônier militaire durant la Grande Guerre. Une figure légendaire de la vie du front, forçant l'admiration et dont personne n'explique encore qu'il s'en soit sorti vivant alors que sa soutane était toute trouée d'impacts de balles.

L'essentiel de mon ministère est quand-même au service de l'ensemble paroissial de Pontivy. C'est ainsi que je réponds à des demandes de sacrements pour des militaires de l'escadron 15/3 de Gendarmerie Mobile de Pontivy, des civils dont le défunt grand-père avait servi en Afrique du Nord, ou encore des civils arrivés au terme de leur contrat militaire avec le Ministère des Armées.

Chacun aura compris que tous ces contacts sont des réelles facilités pour moi pour proposer l'adhésion à l'UNC en soulignant : la mémoire aux anciens, l'amour de la patrie, la fraternité des sections. Chacun se sent libre d'y adhérer comme d'en repartir. Je ne connais aucune de mes recrues qui ait quitté l'UNC. L'UNC a encore de beaux jours devant elle de par les valeurs qu'elle promeut. À chacun de ses adhérents la coresponsabilité de recruter, selon ses talents et ses charismes.

CANAL GUERLÉDAN-PONTIVY



Depuis plusieurs semaines, des travaux ont été engagés par les services du Département à la maison éclusière de Pculhibet, en Guerlédan. Il s'agit d'une extension du bâtiment existant avec création d'une pièce de stockage de matériels et d'une terrasse qui recevra un équipement de pique-nique.

L'association Canal Guerlédan Pontivy continuera d'animer le site cet été, selon les possibilités offertes avec le respect des règles sanitaires en vigueur. Différents artistes vont exposer leurs œuvres pendant les mois de juillet et août. Un nouvel artiste chaque semaine. Entrée libre.

AMIS CHAPELLE DE SAINT SAMSON

Qu'elle soit dite « blanche ou noire », l'année qui vient de s'écouler aura été d'une grande tristesse au niveau de la relation autour de la chapelle. L'éclaircie entrevue pour le pardon de 2020 aura été de courte durée... la pandémie que l'on croyait passée nous est revenue en pleine figure... les événements concernant les agressions des équidés et les restrictions de réunion à plusieurs personnes auront encore ajouté une mise à mal des activités des Amis de la Chapelle. Aucune activité sur thème de Noël pourtant si convivial.

Une seule transgression à la règle du nombre aura cependant eu lieu lors d'un recueillement le 6 février pour se souvenir que déjà une année s'était écoulée depuis un le décès de notre ami Charles, vice président de l'association.

Nombreux sont ceux qui sont venus se souvenir de celui qui a beaucoup œuvré pour cette chapelle.

Un hommage suivi par correspondance avec Kathryn partie définitivement rejoindre sa famille en Angleterre.



Le seul évènement notable sera sans doute la Décision du Préfet de Bretagne d'inscrire la chapelle et ses deux fontaines au titre des monuments historiques « *considérant que la chapelle présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour rendre désirable la préservation, en raison de l'intérêt architectural de cet édifice construit en pierre de taille et conservant un retable de belle facture réalisé par le peintre Pontivyen La Palme et des décors sur une partie de la voute.* »

Aboutissement de 15 années de tractations... mais toujours pas de travaux en vue ! L'enthousiasme n'est pas de mise... mais les Amis de la chapelle restent sur le pont pour reprendre leurs activités dès les jours meilleurs.

Pour le **Pardon qui aura lieu le dimanche 25 juillet 2021**, les Amis de la Chapelle ont décidé de reconduire le pardon « tronqué » de 2020 qui a eu cependant un succès inattendu. Ils espèrent que cette année encore les fidèles seront au rendez vous pour se retrouver autour de notre Saint protecteur et passer un moment de convivialité autour du verre de l'amitié... une fois les rancœurs effacées par le feu de joie. Il n'est actuellement pas prévu de repas pour les fidèles.

Jean-Marc, notre Président, vous donne donc rendez dans ce petit coin de verdure le **dimanche 25 juillet 2021 à 11h00** pour une procession et une messe aux fontaines qui seront suivies du feu de joie et du verre de l'amitié servi sur le parvis enherbé de la chapelle. Un article paraîtra dans les journaux et sur le site de la commune en temps voulu pour préciser les conditions de son déroulement ou de son annulation.

Cet article est l'occasion de rendre hommage à Jean Le Lu qui fut un compagnon fidèle dans le recueil de finances et la réhabilitation de la chapelle de Saint Samson en compagnie de notre Président honoraire Albert Règnier.

Il nous a quittés le 8 avril 2021.



Jean Le Lu au pardon de 2020

Le secrétaire des Amis de la chapelle de Saint Samson



AMIS CHAPELLE DE CARMÈS



La chapelle est ouverte au public tous les jours et fait toujours partie du circuit de l'Art dans les Chapelles.

À ce titre, et grâce à la municipalité, une guide accueille les visiteurs tous les jours en juillet et août, sauf le mardi, puis les week-ends jusqu'au 19 septembre.

Le pardon se déroulera le dimanche 22 août. Nous avons bon espoir de pouvoir organiser une fête religieuse et profane à peu près normale.

Si cela est le cas, nous vous donnons rendez-vous à 10h30 pour la grand-messe et la procession à la fontaine, puis à 12h30 pour le jambon à l'os / frites.

Et pourquoi pas une animation musicale et dansante ! Nous prendrons une décision début août, en fonction des contraintes liées à la pandémie, et nous vous tiendrons informés.

NEULLI'ACTES EN SCÈNE

En cette période perturbée, toute la Troupe de Neulli'Actes en Scène aura le plaisir de vous retrouver et vous présenter son spectacle « Dépêche-toi Bibiche, on va rater l'avion » de J. Dubois, le **samedi 13 novembre à 20h30** et le **dimanche 14 novembre à 15h00** à la **salle Émeraude de Neulliac**.

Nous vous ferons savoir, dès que possible, si les places seront limitées comme lors de notre spectacle d'octobre dernier, en association avec le Pas-sage de Pontivy qui, malgré cette contrainte, a remporté un vif succès.

Retenez bien ces dates, venez nous soutenir et passer un agréable moment de détente.

À bientôt,

La Troupe de Neulli'Actes en Scène



AMICALE DES RETRAITÉS

Comme toutes les associations, l'Amicale des Retraités de Neulliac aura été fortement impactée par la pandémie de COVID. Les activités en salle du jeudi : jeux de société et de boules, sont à l'arrêt depuis plus d'un an. La randonnée du lundi a tout juste tenté une reprise au mois de juin 2020 mais s'est remise en sommeil durant tout l'hiver.

En ce mois de juin 2021, nous allons tenter une reprise modérée des activités, sans se faire trop d'illusions sur l'état des troupes qui auront été fortement décimées. Espérons que la reprise en septembre aura plus de succès et surtout que le virus nous aura oublié.

Deuil

Madame BOUCHEZ Elza nous a quitté ce mois d'avril à l'âge de 97 ans. Elle était la cofondatrice avec Jean BOUCHEZ, son mari, de l'Amicale des Retraités de Neulliac il y a un peu plus de 40 ans. Arrivé à Neulliac en retraite après une vie active notamment dans les pays africains en qualité de militaire, le couple s'est investi pleinement dans notre association. Elza BOUCHEZ était native de Belgique et s'était réfugiée à Pontivy chez une tante durant la 2^{ème} guerre mondiale. Elle a connu son mari en temps que marraine de Guerre du jeune soldat durant la guerre d'Indochine.

Président : Jean Claude STEPHAN / 02 97 39 60 72 - **Secrétaire :** Gilbert DIABAT / 02 97 39 62 01

Trésorier : Emile LE CUNFF / 02 97 39 61 15

AMIS CHAPELLE DU MOUSTOIR



Après l'absence de pardon en 2020, cause pandémie, l'année 2021 a été plus propice. Tout en procédant aux gestes barrières, le 25 avril a eu lieu la messe du pardon célébrée par le père Xavier. Ce fut le premier office du prêtre dans la chapelle du Moustoir depuis son installation dans la paroisse. Le pardon s'est déroulé sous un soleil printanier et pour l'occasion, la chapelle a eu un nettoyage à grandes eaux le samedi suite aux travaux effectués en 2020. La mise en place du mobilier et le fleurissement de l'autel ont été réalisés par plusieurs volontaires.

Malgré le confinement, des travaux de consolidation et de réfection de deux saints ont été effectués par l'intermédiaire de la municipalité et de l'association. Je ne remercie jamais assez l'ensemble des bénévoles qui œuvrent à l'entretien de l'édifice et ses alentours. Il y a toujours de la place pour des nouvelles idées et autres.

Merci à vous tous. À bientôt, au 8 mai 2022.

Jo Le Bail, président de l'association

AMIS CHAPELLE DU ROZ

Les membres de l'association se sont réunis le samedi 29 mai à 11 heures à la Chapelle Notre Dame de Délivrance au Roz, en l'absence de Président car Simon Plouffe a démissionné pour raisons familiales. Le bilan financier et l'état des travaux réalisés ont été présentés par Marie-Odile Lemaître, trésorière, et Jean-Pierre Le Ponner, Maire et membre de l'association. Compte tenu du précédent solde, le montant des avoirs est de 14 102,25 €. En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de pardon à la chapelle en 2020.

Les travaux, diligentés par la mairie de Neulliac, ont été réalisés :

Rénovation des statues de St Antoine et St Nicodème par Serge GIORDANI pour un montant HT de 4 140 €. Subventions obtenues : Département : 1 014,00 € - Région Bretagne 811,50 € - DRAC : 1 434,00 € soit un total de 3 259,50 €. Reste à la charge de la commune : 880,50 € HT.

Restauration des boiseries, du plancher du chœur et porte de la sacristie, travaux réalisés par l'atelier COREUM : Porte de la sacristie et Boiseries de part et d'autre : 4 466,00 € - Restauration du plancher du chœur 9 176,00 € - Table de communion 792,50 € soit un total de 14 434,50 € HT.

Subvention de Pontivy Communauté : 910,00 € - Reste à charge de la commune : 13 524,50 € HT.

Le cumul du reste à charge de la commune hors TVA est de 14 405 €. Compte tenu des avoirs de l'association, d'un commun accord, les membres présents (hormis Jean-Pierre Le Ponner, maire qui s'abstient) décident le versement à la commune de la somme de 10 000 €. Les membres présents sont très satisfaits des travaux réalisés qui redonnent un nouvel éclat à la chapelle après les travaux de restaurations menés et remercient sincèrement la municipalité et la commune de Neulliac pour ces réalisations.

Le prochain pardon aura lieu le dimanche 18 juillet à la chapelle à 11h00. Buvette et vente de gâteaux seront proposés à l'issue de la cérémonie.



RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Président :

Yannick RAULT- 6, Kervégant

Secrétaire :

Jacqueline STEPHAN - 2, Kervégant

Secrétaire adjointe :

Anne-Marie-Thérèse LE QUERE - 1, Le Roz

Trésorière :

Marie-Odile LEMAITRE - 14, Le Roz

Trésorier Adjoint :

Pierre LE QUEMENER - 3, Le Roz



NEULLIAC MOTO VERTE

Les nouvelles

Pour le club Neulliac Moto Verte, l'heure est à l'attente de reprises des compétitions. Les épreuves de championnat de Bretagne et de France d'enduro ont été annulées ce printemps. Comme l'équipe Neulliac Moto Verte est soudée et déterminée à se voir, des sorties sont organisées comme le wknd du 13 juin à la BIHR Adventure dans le CANTAL. Grâce au bon travail de l'équipe, le terrain d'entraînement de St Mayeux (22) que le club loue, a été agréé par la Fédération Française de Moto. En collaboration avec Julien JAGU (pilote pro Breton et école de pilotage), des stages d'entraînement moto cross sont organisés régulièrement pour de jeunes pilotes confirmés.



L'équipe lors d'un entraînement sur le terrain de Saint Mayeux en juin.

Le trail et la randonnée

Le trail de juillet a été annulé par manque de visibilité quand il a fallu prendre la décision en janvier. Enfin, la rando caritative pour la journée du don aura bien lieu sur le dernier week-end de novembre. Les nombreux habitués nous ont déjà contactés pour s'inscrire... Le départ se fera toujours de Carmès, par contre le ravitaillement se fera au bourg cette année à la salle des sports. Début du nettoyage des chemins en octobre pour l'équipe de Neulliac Moto Verte.

AGENDA 2^{ÈME} SEMESTRE 2021

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les associations ne peuvent pas prévoir comme en temps normal les événements à venir. Le calendrier sera actualisé régulièrement sur le site de la commune www.neulliac.fr.

N'hésitez pas à nous communiquer vos festivités par mail : adjoints.neulliac@orange.fr.

Dimanche 4 juillet :	Pardon de Saint Eloi
Dimanche 18 juillet :	Pardon du Roz à 11h00
Dimanche 25 juillet :	Pardon de Saint Samson à 11h00 Cérémonie de Guerlogoden
Mardi 3 août :	Démonstration et initiation de freestyle football (Samuel Gallo)
Mardi 3 août :	Atelier « cRusine et plantes sauvages » (Pontivy Communauté)
Dimanche 22 août :	Pardon de Notre Dame de Carmès à 10h30
Octobre :	Vente de légumes (APE École des 4 Saisons)
Novembre :	Vente de gâteaux (APE École des 4 Saisons)
Samedi 13 novembre :	Représentation théâtrale à 20h30 (Neulli'Actes en Scène)
Dimanche 14 novembre :	Représentation théâtrale à 15h00 (Neulli'Actes en Scène)
Week-end 27-28 nov. :	Fête du Don
Décembre :	Vente de brioches (APE École des 4 Saisons)

Vie pratique

LES RECETTES DE SÉBASTIEN



CHOUX À LA CRÈME CITRON

Ingrédients pour la pâte à choux :

25 cL eau ou lait - 80 g de beurre - 10 g de sucre - 125 g de farine - 3 à 4 œufs

Préparation :

Réunir dans une casserole l'eau, le beurre et le sucre. Faire fondre le beurre. Ajouter la farine hors du feu.

Faire sécher la pâte en la remettant sur le feu. Mettre la pâte dans un saladier et ajouter un œuf à la fois.

Ingrédients pour la crème au citron :

15 cL de jus de citron - 10 cL d'eau - 150 g de sucre - 3 jaunes d'œufs - 50 g de sucre - 30 g de farine - 20 cL de crème - 100 g de beurre

Préparation :

Chauffer dans une casserole citron, eau et sucre. Blanchir tous les œufs avec les 50 g de sucre. Ajouter la farine. Ajouter le jus de citron chaud.

Remettre à chauffer le tout pour épaissir.

Mettre la crème citron dans un saladier et ajouter le beurre pommade (mou) et la crème.

Faire un trou dans le chou et avec une poche à douille ajouter la crème citron pour le garnir.



Sébastien Jégourel



RIZ CANTONNAIS SAUCE LENTILLES

Ingrédients pour 6 personnes :

250 g de riz thaï - 1 oignon émincé - 2 gousses d'ail émincées - 100 g de petits pois - 100 g de crevettes décortiquées - 3 œufs - 50 g de coriandre hachée ou autre (ciboulette, persil...)

Préparation :

Cuire le riz. Cuire les petits pois. Faire revenir les oignons et l'ail. Mélanger les petits pois avec les oignons et les crevettes. Faire chauffer légèrement le tout.

Faire une omelette avec les œufs. Hacher l'omelette. Mélanger le tout et ajouter le riz.

Ingrédients de la sauce lentilles corail :

100 g de lentilles corail - 1 oignon émincé - 2 gousses d'ail émincées - 50 cL d'eau - 20 cL de crème - 25 g de curry

Préparation :

Faire revenir oignons et ail
Ajouter le curry.

Ajouter les lentilles corail.

Ajouter l'eau et faire cuire 10 minutes.

Mixer puis ajouter la crème.

Faire épaissir et rectifier l'assaisonnement si besoin.



FRELONS ASIATIQUES

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique a commencé à coloniser le Morbihan au cours de l'année 2011. Depuis 2014, l'ensemble du département est concerné par l'espèce. 2015 marque la mise en place d'un comité de pilotage frelon asiatique à l'échelle départementale, réunissant toutes les forces vives, et d'un plan de lutte collectif organisé en s'appuyant notamment sur des référents communaux.



Frelon asiatique



Frelon européen



Nid primaire



Nid secondaire

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes, *Vespa Velutina*, est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et les pattes sont jaunes aux extrémités.

Le frelon européen, *Vespa Crabro*, souvent confondu avec le Frelon Asiatique, a l'abdomen jaune clair avec des bandes noires. Sa tête est jaune de face et ses pattes sont marrons. Il est plus imposant et peut mesurer jusqu'à 35 mm pour les fondatrices.

La pose de pièges est conseillé de début avril à fin mai. Merci à Jean-Claude Cadoux qui a fabriqué et offert des dizaines de pièges à la municipalité. Il reste des pièges disponibles en mairie.

La période de destruction de nids primaires et secondaires s'étale de mai à fin novembre. N'hésitez pas à contacter la mairie au 02.97.39.60.14 si vous découvrez un nid. Elle vous mettra en relation avec Dominique Dubois, conseiller municipal référent frelons asiatiques et nuisibles.

INTERNET HAUT DÉBIT

**L'INTERNET À GRANDE VITESSE
PARTOUT ET POUR TOUS**



Le Gouvernement a pour objectif de garantir un accès au bon haut débit (> 8 Mbit/s) pour tous. Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la Cohésion des Territoires et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pilotent le dispositif "Cohésion Numérique des Territoires" pour apporter du bon haut débit, via des technologies sans fil, aux foyers non couverts par les réseaux filaires. Les particuliers et entreprises éligibles au dispositif bénéficieront d'un soutien financier jusqu'à 150 € sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue.

En cas de réseau ADSL à débit trop faible et en attendant l'arrivée de la fibre optique, trois technologies existent déjà :

- **La boucle locale radio** est un ensemble de technologies (THD radio, Wifi, Wimax, etc.) permettant d'accéder à Internet par un réseau d'antennes déployées par un opérateur spécialisé.
- **Le satellite** joue un rôle de tuyau entre un « hub » connecté à la dorsale Internet et un particulier, qui dirige une parabole vers le satellite afin de capter le signal.
- **La 4G fixe** fonctionne grâce au réseau d'antennes mobiles installées par les opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers proposent une box dédiée à la réception du réseau 4G.

Dispositif gouvernemental valable jusqu'au 31 décembre 2021. Retrouvez le dossier complet sur le site internet : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/> .

MAGNÉTISEUR

Depuis le 1er janvier, Thierry Croizé, magnétiseur originaire de Cléguérec, a posé ses valises à Neulliac pour administrer ses soins. Avec l'aide de la municipalité, son cabinet a pu voir le jour à la maison des associations.

Qu'est-ce que le magnétisme ?

C'est d'abord un don qui se travaille et dont Thierry s'est rendu compte il y a quelques années.

« *Je me suis aperçu que je pouvais soulager les gens, j'ai d'abord exercé sur des proches puis des amis et le bouche-à-oreille s'est fait* ».

Ainsi par imposition des mains et transmission de flux, plusieurs troubles peuvent être soignés comme les brûlures, le stress, les douleurs ou encore les problèmes digestifs. Ces soins qui diffèrent de la médecine traditionnelle s'adressent à tous publics.

« *Je soigne aussi bien les adultes que les enfants, même les nourrissons* ».

Les consultations se déroulent en position allongée ou assise et peuvent durer entre 15 et 40 minutes. Le cabinet de Thierry est ouvert le mercredi toute la journée et le samedi matin en dehors des consultations à domicile.

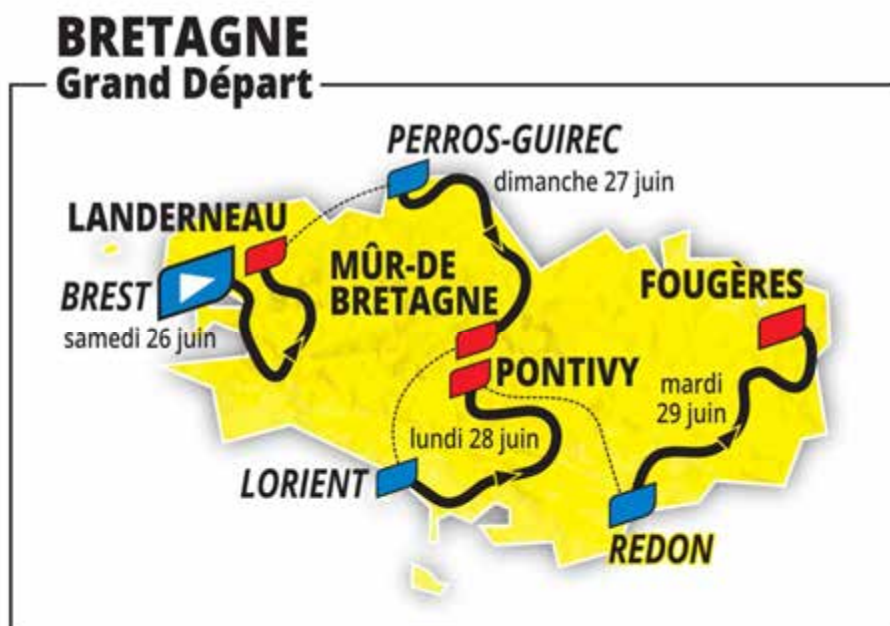


Thierry CROIZÉ
7 rue du Stade
56300 Neulliac
06 30 19 08 20
thierry.croize@orange.fr

TOUR DE FRANCE

Un Grand Départ 100% breton

Cette année, et pour la première fois dans l'histoire du Tour de France, le Grand Départ est organisé à l'échelle d'une région entière. La pointe du Finistère lancera la course à Brest. Quatre étapes 100% bretonnes sont au programme du Tour à partir du 26 juin 2021, avec des rendez-vous déjà déterminants pour les prétendants au maillot jaune.



Une étape dédiée au Centre Bretagne avec le passage du peloton par Radenac, Moréac, Locminé, Pluméliau, Guern et Malguénac avant d'arriver à Pontivy par Sainte-Tréphine.

Une arrivée à Pontivy

Les coureurs termineront l'étape le long du Blavet par la rue du 2^{ème} Régiment de Chasseurs à Cheval, le quai du Plessis, le pont du Quartier, le quai d'Arcole, le Boulevard Violard, le rond-point de l'Octroi pour un éventuel sprint final le long des 1,4 km de la rue Nationale et un passage sur la ligne d'arrivée au pied du Château des Rohan rue du Général de Gaulle.



L'ATELIER DE LA RÉCUP

Collectionneur depuis près de 14 ans, je lance enfin ma micro entreprise sur la région de Neulliac afin de vivre et partager ma passion pour les objets anciens. Grand amoureux du vintage, je serais ravi de pouvoir faire affaire avec vous pour tout objet en votre possession antérieur à 1970 !

En effet, je vous propose, dans un premier temps, de me déplacer pour vous racheter directement tout ce qui pourrait m'intéresser ! Même les choses qui vous paraissent prêtes à aller en déchetterie pourraient me plaire ! Attention de bien faire appel à mes services avant de jeter quoi que ce soit ! Beaucoup de personnes m'appellent trop tard en ne me proposant que les meubles, alors que généralement, c'était bien ce qu'il y avait à l'intérieur qui était intéressant ! Je préfère me déplacer pour rien que trop tard.

Dans un second temps, je peux éventuellement vous proposer de débarrasser, vider et faire les tours de déchetterie pour vos maisons, greniers, garages, hangars suite à une succession, un décès, une vente ou tout simplement pour faire de la place ! Service sur facture, devis gratuit. Je me déplace sur un rayon de 20 km environ.

Amis agriculteurs, vous êtes ma principale cible : en effet c'est bien dans les fermes que je fais mes trouvailles les plus sympas ! Vous avez bien de belles choses qui restent dans un coin et qui prennent la poussière, mais qui fera sans aucun doute mon bonheur ! N'hésitez surtout pas à me contacter pour un rendez-vous et pourquoi pas, vous faire un petit billet !

Voici une liste non exhaustive des objets qui pourraient m'intéresser :

Bidons, vieilles bouteilles, miroir ancien même piqué, plaques émaillées, objets publicitaires (caisses, thermomètres, vaisselles, bibelots...), fauteuil club, ventilateur, établi, militaria, tsf, lampe atelier, abat-jour, machine à écrire, caisse à vin... La liste est encore longue donc, encore une fois, n'hésitez pas à me contacter ! Mon œil averti pourra forcément trouver un petit quelque chose.

Comment se déroule un RDV ?

Après avoir communiqué ensemble par téléphone, nous convenons d'un rendez-vous. Une fois sur place, nous faisons le tour de votre propriété ensemble (garage, grange, grenier, dépendance, hangars, maison, extérieur...), puis chaque trouvaille sera mise de côté, pour qu'en fin de visite, je puisse faire une proposition pour tout ce que l'on aura trouvé ensemble ! Nous tombons d'accord. Je rédige un certificat de vente conforme puis je vous règle.

Les objets ainsi récoltés seront remis en vente ou dans ma collection personnelle !
Ne jetez plus : appelez l'Atelier de la Récup !



Adrien DENIS
L'Atelier de la Récup
Siret 884534736

10 Kervegant
56300 Neulliac
06 03 38 21 99

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS dans le Morbihan

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019
Résumé des principales dispositions



Feu sur les plages		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 1)
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	POSSIBLE du 1er novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts		INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1er novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)	
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis...)	POSSIBLE du 1er novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, berce du caucase)	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE (cf article 6)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouls et barbecue attenants à une habitation	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 7-3)
Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)		INTERDICTION POUR TOUS LES USAGES AUTORISÉS CI-DESSUS

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé





Pontivy
Communauté

Les sacs

JAUNES

c'est que pour les EMBALLAGES

sauf en verre !



Les bananes,
comme tous
les bio-déchets,
ne doivent pas
être mis dans les
sacs jaunes !

Jetons moins
Trions
+

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LA COLLECTE
OU LE TRI DE VOS DÉCHETS ...

Numéro vert gratuit

0 800 21 21 06

Pontivy
Communauté

Bacs à couvercle JAUNES

=

Sacs translucides avec des EMBALLAGES

Les sacs noirs et
plus généralement
tous les sacs non
transparents,
ne doivent pas être mis
dans les bacs à
couvercle
jaunes !

Jetons moins
Trions
+

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LA COLLECTE
OU LE TRI DE VOS DÉCHETS ...

Numéro vert gratuit

0 800 21 21 06

SAINT-SAMSON



La chapelle Saint-Samson et ses deux fontaines sont officiellement inscrites au titre des monuments historiques.



L'inscription a été actée par un arrêté du préfet de la région Bretagne le 18 février 2021.



Directeur de la publication : **Jean-Pierre LE PONNER**

Responsables de la rédaction : **Loïc PLANCHON, Christian MOTREFF, Corine RICHARD, William COLLIN, Marie-Louise MADORÉ**

Conception et réalisation : **Loïc Planchon**

Impression : **Copyplan (Pontivy) - Tirage : 735 exemplaires**